



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 53357

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur un dysfonctionnement relatif à l'unification de 2008 des caisses des professions indépendantes (RSI). En effet, avec l'unification des organismes de sécurité sociale, les professions indépendantes se retrouvent parfois à devoir payer des sommes allant bien au-delà de leurs moyens. Il semble que les professions, dont le régime antérieur était plus modeste, doivent désormais payer autant que les professions les plus importantes. Par ailleurs, les frais de fonctionnement de la nouvelle caisse paraissent exorbitants et alourdissent encore la charge sur les cotisants plus modestes. Il lui demande, par conséquent, si le Gouvernement compte agir pour régler ce dysfonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53357

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6090

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)